



**DIRECTION GENERALE**

N°2021/085/ISMGB/DG

**NOTE DE SERVICE**

**PORTANT CREATION, ATTRIBUTIONS ET ORGANISATION DU  
COMITE D'AUDIT INTERNE (CAI) AU CENTRE EMERGENT MINES  
ET SOCIETE DE L'INSTITUT SUPERIEUR DES MINES ET GEOLOGIE  
DE BOKE (CEMS/ISMGB)**

**LA DIRECTRICE GENERALE**

- Vu le Décret N° 91/148/PRG du 24 Mai 1991 portant statut de l'Institut Supérieur des Mines et Géologies de Boké ;
- Vu le Décret D/N° 062 du 03 avril 2013 portant Gouvernance des Institutions Publiques d'Enseignement Supérieur et de Recherche Scientifique ;
- Vu le Décret D/2018/0236/PRG/SGG du 25 septembre 2018 portant Nomination des Membres du Conseil d'administration de l'ISMGB ;
- Vu le Décret D/2011/258/PRG/SGG du 07 novembre 2017 portant nomination des hauts cadres dans les institutions d'enseignement supérieur et de Recherche ;
- Vu la Décision N°2018/132/MESRS/CAB/DRH du 17 octobre 2018 portant nomination de Cadres au Centre d'Excellence Mines et Société à l'Institut Supérieur des Mines et Géologie de Boké ;
- Vu les Conclusions du rapport d'évaluation des candidats, du 13 août 2019, fait par le comité technique de recrutement des agents fiduciaires du CEMS ;
- Vu Les nécessités de service,

**NOTIFIE**

**Article 1<sup>er</sup>** : Il est créé à l'Institut Supérieur des Mines et Géologie de Boké (ISMGB) un Comité d'Audit Interne (CAI) pour le Projet du Centre Emergent Mines et Société (CEMS).

**Article 2 :** Le Comité d'Audit Interne (CAI) a pour rôle de :

- Superviser effectivement le processus de rapportage financier et le contrôle interne de la gestion financière du Centre ;
- Participer au recrutement de l'auditeur interne ;
- Préserver en collaboration avec la Direction du Centre, l'indépendance de l'auditeur externe ;
- Veiller à l'application par le Centre des recommandations de l'auditeur externe ;
- S'assurer que l'auditeur externe rend compte directement au Comité Directeur (CD) ;
- Assurer l'arbitrage de tout conflit survenant entre le Centre et l'auditeur externe ;
- Créer un climat de discipline et de contrôle visant à réduire le risque de fraude ;
- Conseiller le Comptable senior (responsable de gestion financière et comptable) du centre au besoin ;
- Conduire des missions d'évaluation périodiques (semestrielles) sur la gestion administrative et financière du Centre ;
- Vérifier l'existence et la pertinence des méthodes comptables ;
- Vérifier que les procédures internes de collecte et de contrôle d'information permettent de garantir la fiabilité du système de rapportage ;
- Veiller à l'intégrité, à la sincérité et à la régularité des états financiers du Centre ;
- Rendre compte de ses activités de contrôle global de la gestion du Centre au Comité Directeur (CD).

**Article 3 :** Le Comité d'Audit Interne (CAI) du CEMS est composé de cinq (5) membres qui sont :

- Présidente : La Secrétaire Générale de l'ISMGB ;
- Rapporteur : Le chef de la Division des Affaires Financières de l'ISMGB ;
- Membres : Le Chef Service relation extérieur et de coopération, Le Comptable chargé du matériel, d'équipement et entretien de l'ISMGB, et l'Agent Comptable de l'ISMGB.

**Article 4 :** Le Comité d'Audit Interne se réunira deux (2) fois par an (semestriel). À cet effet, la présidente du CAI adresse un courrier au Directeur du Centre sept (7) avant le début de l'activité.

**Article 5 :** La Direction Générale du CEMS est chargée de l'application de la présente note de service.

**Article 6 :** La présente note de service qui prend effet à compter de sa date de signature sera enregistrée et communiquée partout où besoin sera.

**Ampliations**

MESRS	01
DG	01
DGA et Sec GI	03
DG et DGA de CEMS	02
Services de l'ISMGB	12
Intéressés	05
Archive	1/28

Boké, le 10 août 2021



**Dr Diaka SIDIBE**